

JOURNÉE-DÉBAT SUR LA JUSTICE DES MINEURS



LE PARI
DE LA RUPTURE
L'expérience des CER

7 février 2020
PARIS

LE PARI DE LA RUPTURE

L'expérience des centres éducatifs renforcés

S'il est un sujet qui déchaîne les passions, c'est bien celui de la délinquance des mineurs.

Véhiculant de nombreux préjugés, voire de nombreuses idéologies, il revient régulièrement sur le devant de la scène, notamment à l'occasion de faits divers médiatisés ou de campagnes électorales locales comme nationales.

La réforme engagée de l'ordonnance du 2 février 1945 remet cette question sous les projecteurs... Mais sait-on vraiment de qui et de quoi on parle ?

Au cours de cette journée-débat sur la justice pénale des mineurs, la CNAPE proposera le regard de différents intervenants, universitaires, magistrats et professionnels de terrain, afin de mieux comprendre les jeunes concernés et leurs difficultés, et de questionner les pratiques professionnelles.

La CNAPE souhaite aussi mettre en lumière un dispositif peu connu mais dont l'expérience mérite d'être valorisée : les centres éducatifs renforcés (CER).

Créés en 1996 comme alternative à l'incarcération, les CER accueillent des jeunes qui ont un vécu institutionnel important et qui ont souvent été suivis par la protection de l'enfance avant de relever du cadre pénal. Ils ont souvent mis en échec les prises en charge classiques car ils nécessitent une réponse pluridisciplinaire, adaptée et intensive. De plus, les professionnels font part de besoins croissants sur le plan pédopsychiatrique auxquels les CER ne peuvent répondre seuls. Cette journée s'adresse ainsi aux acteurs de la protection de l'enfance, de la justice pénale des mineurs et du soin, dans un objectif de décloisonnement, pour mieux répondre, collectivement, aux besoins de ces jeunes.

8h45 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

9h30 OUVERTURE DE LA JOURNÉE
Josiane BIGOT, présidente de la CNAPE

9h45 **Les adolescents « violents et délinquants » : réflexions cliniques, psychopathologiques, et thérapeutiques**

A partir du matériel recueilli lors de consultations pédopsychiatriques d'adolescents placés dans deux CER, Maurice BERGER analyse certains processus psychiques et identitaires en jeu chez ces jeunes. Sa recherche fait apparaître plusieurs éléments de compréhension des processus violents peu décrits jusqu'alors, tels que des troubles du schéma corporel et la fréquence de l'exposition précoce aux scènes de violence conjugale. Dès lors, comment prendre en charge ces jeunes ? Quelles stratégies éducatives et thérapeutiques mettre en place pour créer un lien avec eux ?

Maurice BERGER, ancien chef de service en psychiatrie de l'enfant au CHU de Saint-Étienne, ex-professeur associé de psychologie à l'Université Lyon 2 et psychanalyste

10h50 **Le corps comme opérateur de la construction du lien aux autres : pour une pédagogie de l'empathie**

Les jeunes suivis au pénal présentent souvent un manque d'empathie envers les autres. Tout un pan de la réponse pénale est alors axé sur la responsabilisation du mineur et le travail d'empathie et de prise en compte de la victime. Omar ZANNA a conduit plusieurs travaux auprès de mineurs incarcérés afin de mieux comprendre les raisons de leur passage à l'acte. Il a également mené des recherches sur la place du corps comme opérateur de la construction du lien aux autres. Ainsi, selon ses travaux, le corps participerait à la restauration du lien social.

Omar ZANNA, docteur en sociologie et en psychologie. Professeur des universités, Le Mans Université

12h00 DÉJEUNER LIBRE

13h45 Témoignages d'anciens jeunes accompagnés par des CER gérés par des associations adhérentes à la CNAPE

14h15 Quelles attentes d'un placement en CER ?

Plusieurs dispositifs existent et sont à la disposition des professionnels : les CEF, les CER, les EPE, les UEHC, les UEHD... Pourquoi les magistrats et éducateurs de la PJJ proposent-ils un placement en CER ? A quels besoins répondent les CER et pour quels types de profils/ problématiques sont-ils adaptés ? Quelles sont les difficultés rencontrées dans la recherche de places ?

Avec Pascale HYGONT, Vice-Présidente chargée du Tribunal pour Enfants, TGI de Lyon

Maud de LARIVIERE, responsable d'unité éducative, UEMO Saint-Etienne Jacquard, Direction Territoriale de la Loire

Grégory LEROY, Vice-Procureur à Auxerre

15h15 Les CER : quelles adaptations 20 ans après ?

La spécificité des CER réside notamment dans la rupture, la prise en charge intensive, contenante et renforcée d'un petit nombre de mineurs sur une courte période. 20 ans après leur création et dans un contexte qui a évolué, quelle place ont-ils dans le paysage pénal ? Quelles adaptations sont nécessaires ? Leurs missions et organisations doivent-elles évoluer... ?

Muriel EGLIN, sous-directrice des missions de protection judiciaire et d'éducation à la direction de la protection judiciaire de la jeunesse (sous réserve)

Brahim TERMELLIL, directeur du CER des Hautes-Alpes, Sos Jeunesse : présentation du projet « jeunes ambassadeurs »

Dany MOULLE, directeur du CER Roger Hyvard, association Inalta : présentation du travail mis en place avec les jeunes en fugue

Alexis FLAUW, cadre socio-éducatif et Laetitia FLAJOLET, éducatrice spécialisée, CER de Moulin-le-Comte de la SPRENE : présentation du travail sur le soutien à la parentalité

16h45 CONCLUSION DE LA JOURNÉE

Josiane BIGOT, présidente de la CNAPE

Toutes les interventions seront suivies d'un échange avec la salle

**JOURNÉE-DÉBAT
SUR LA JUSTICE
DES MINEURS**

**7 février 2020
de 8h45 à 16h45**

**Espace Reuilly
21 rue Hénard
75012 PARIS**

GRATUIT dans la limite des
places disponibles

CNÀPE

LA PROTECTION DE L'ENFANT

118 rue du Château des Rentiers, 75013 Paris
Tél. 01 45 83 50 60 - E-mail : contact@cnape.fr
www.cnape.fr